Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 3

Artikel: Dépérissement des forêts : une facture de 44 milliards

Autor: Longet, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128857

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Conclusion: les dangers naturels doivent entrer en ligne de compte, non seulement dans le cadre de mesures de protection, mais aussi lors de l'établissement de futures mesures d'aménagement du territoire. Il serait évidemment faux de s'imaginer que, désormais, ce ne sera que la zone de dangers qui influencera l'aménagement du territoire. Là aussi, il faut avoir le courage de prendre des mesures différenciées et de persévérer dans la coordination de ces mesures!

Justin Blunschi,
aménagiste cantonal, Uri

Les problèmes ne viennent jamais seuls. Ils sont le fruit de toute une chaîne d'éléments: par exemple les risques d'avalanches, leur localisation, leur tracé dépendent largement de la qualité de la couverture forestière. Un bureau d'études a estimé le coût global du dépérissement des forêts. Les frais en incomberont-ils aux régions touchées qui souffrent déjà de conditions économiques difficiles?

DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS: UNE FACTURE DE 44 MILLIARDS

Le dépérissement des forêts n'est pas seulement un drame écologique, la destruction d'un milieu de vie ou d'un paysage. Il a aussi des conséquences économiques très concrètes. Se fondant sur les relevés périodiques Sanasilva, le bureau d'études Basler & Partner a, pour la première fois en Suisse, tenté une évaluation de ces coûts économiques. Cette étude, commandée par la Société suisse pour la protection de l'environnement, chiffre à 44 milliards pour les vingt à quarante prochaines années le coût du dépérissement des forêts.

Ce montant n'inclut évidemment pas d'autres conséquences économiques de la pollution de l'air, comme les atteintes à la santé, aux bâtiments, ou aux végétaux en général (parcs, jardins, agriculture).

Les fonctions protectrices atteintes

Durant des siècles, la forêt de montagne a fourni l'écran de protection qui a permis le peuplement durable des vallées. A ce titre, de grands efforts ont été consentis pour maintenir l'aire des forêts protectrices. Une loi rigoureuse est en place depuis un siècle dans les zones de montagne.

Aujourd'hui, cela est sérieusement compromis. *Les atteintes subies par nos forêts de montagne diminuent d'autant leurs fonctions naturelles (stabilisation du terrain, du régime hydrologique, etc.), ce qui entraînera de nombreux glissements de terrain, une accélération des attaques de l'érosion, et, une multiplication des chutes de pierres et des avalanches.*

La prise en charge de ces fonctions naturelles de protection par des ouvrages de main d'homme n'est que très partiellement possible, et ce qu'on peut faire est extrêmement coûteux. Basler & Partner estiment le coût de ces ouvrages à environ 18 milliards pour ces quarante prochaines années.

L'effondrement de la sylviculture

La nécessité d'abattre et de traiter dans un bref laps de temps de grandes quantités de bois entraîne pour l'économie sylvicole des frais considérables. Simultanément, le prix du bois s'effondre. Dans un deuxième temps, la raréfaction des bois encore exploitables déséquilibre d'autant les entreprises. Bilan: un manque à gagner de 12 milliards.

Augmentation des risques naturels

Les 18 milliards que nécessitera la création d'ouvrages de protection ne permettront pas d'assurer une sécurité suffisante. Les risques naturels supplémentaires, et contre lesquels aucune protection ne sera possible, entraîneront des dommages estimés à 14 milliards.

Les régions de montagne particulièrement touchées

Les 44 milliards ne seront pas uniformément supportés par toute l'économie, mais principalement à la charge des collectivités publiques et des entreprises des régions de montagne. Or ces régions sont actuellement déjà aux prises avec une situation et des conditions économiques difficiles. Au surplus, le dépérissement des forêts et ses conséquences, estiment Basler & Partner, leur fera perdre 35 000 emplois.

Le débat est donc lancé. Espérons que ces chiffres contribueront à ouvrir les yeux de ceux qui ne voient dans les écologistes que de doux rêveurs, et qui, surtout, ne voient aucun rapport, sinon négatif, entre économie et écologie.

René Longet